

### **NUISANCES AÉRIENNES : DU NOUVEAU POUR LES SARCELLOIS !**

L'aéroport Paris-Charles de Gaulle est un atout économique important et un facteur d'attractivité pour l'Île-de-France toute entière. Mais il génère aussi à travers un trafic aérien intense des nuisances sonores de plus en plus importantes pour les riverains valdoisiens et en particulier les Sarcellois. Les retombées économiques de la plate-forme aéroportuaire sont insuffisantes pour les Sarcellois, notamment au regard des nuisances et de la pollution subies. Cette situation doit être une leçon de choses : le chantage inadmissible « nuisances contre emplois » se traduit toujours dans la réalité par les « nuisances sans les emplois »... dans les airs comme sur terre ! Il est donc important de rappeler dans la charte de développement durable de l'aéroport de Roissy en cours d'élaboration, l'impératif de solidarité territoriale et sociale vis-à-vis des communes et des populations, comme à Sarcelles, les plus impactées par les nuisances de l'aéroport et les moins bénéficiaires de ses retombées économiques.

Membre du bureau permanent de la Commission Consultative de l'Environnement de Roissy-CDG, j'y ai défendu le principe d'un développement de l'aéroport de Roissy en lien plus étroit avec son territoire d'implantation : économiquement efficace, écologiquement durable, socialement équitable et démocratiquement acceptable.

Cela passe aussi par une amélioration du dispositif d'aide à l'insonorisation des riverains, mesure de correction, minimale mais nécessaire, face à la nuisance créée par le trafic aérien. Une étape vient d'être franchie par un relèvement du taux de l'aide [de 80% à 95%] pour les opérations groupées sur un minimum de 5 habitations.

C'est l'occasion de mieux faire connaître ce dispositif d'aide à l'insonorisation afin que le plus grand nombre d'habitants puissent être isolé acoustiquement et thermiquement. Dans cette période de crise du pouvoir d'achat, cela n'est pas à négliger. Le manque d'information exclut encore beaucoup trop de Sarcellois de l'aide à l'insonorisation. La création d'une cellule municipale spécifique d'information et d'assistance serait un premier pas positif.

Mais face au peu d'entrain de certains acteurs locaux (bailleurs, syndics...), nous poursuivons depuis deux ans, en lien avec des associations de riverains, l'initiative de vous informer directement, sur ce dispositif d'aide par des tracts, des réunions dans les copropriétés ou au gré de nos rencontres. Cela porte ses fruits puisque le nombre de dossiers sarcellois traités par la Commission Consultative d'Aide aux Riverains est en progression constante.

Reste à obtenir que l'ensemble de la commune, aujourd'hui seulement partiellement couverte par le Plan de Gêne Sonore [le PGS est le périmètre d'éligibilité à l'aide à l'insonorisation], y soit totalement inclus afin que tous les Sarcellois soit traités à égalité face aux nuisances aériennes.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le blog [www.rachidadda.com](http://www.rachidadda.com) ou bien me contacter directement [mail : [r.adda@wanadoo.fr](mailto:r.adda@wanadoo.fr) / tel : 06.75.03.81.49].

Meilleurs vœux de santé, de prospérité et de réussite pour 2010.

Bien à vous,

**Rachid ADDA, conseiller municipal  
Conseiller régional MRC d'Île-de-France  
Membre de la CCAR de Roissy-CDG**

## **TEXTE NON-COMMUNIQUÉ**

Le groupe UMP